

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du CALVADOS
Arrondissement de Lisieux
Canton de Cabourg
Mairie de PERIERS EN AUGE

Département du CALVADOS
Arrondissement de Lisieux
Canton de Cabourg
Mairie de GRANGUES

ARRETE DE CIRCULATION portant réglementation
Chemin des Eaux - PERIERS EN AUGE et GRANGUES

Le Maire de la Commune de Périers en Auge,
Le Maire de la Commune de Grangues,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la Loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu le code la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8^{ème} partie-signalisation temporaire) approuvé par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Vu les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales chemin des Eaux sur la commune de GRANGUES, travaux réalisés par l'entreprise EIFFAGE ROUTE – 14800 TOUQUES

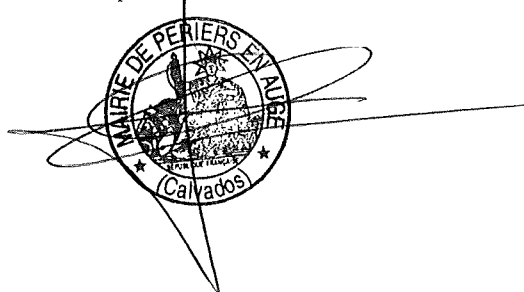
CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation, la circulation sera interdite chemin des eaux sur les communes de PERIERS EN AUGE et GRANGUES,

ARRETE

- Article 1^{er} :** A compter du 7 octobre 2026 et pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite chemin des Eaux sur les communes de Périers en Auge et Grangues
- Article 2 :** A l'approche du chantier et sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.
- Article 3 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans les communes et sera également affiché à chaque extrémité du chantier.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le commandant de gendarmerie de Villers sur Mer, au SDIS, à l'entreprise EIFFAGE ROUTE chargée des travaux, chacun en ce qui le concerne, devra en assurer l'exécution.

Fait à Périers en Auge, le 30 septembre 2026

Le Maire de PERIERS EN AUGE
Jean-Christophe CACHARD



Le Maire de GRANGUES
Denis MOISSON

